

Projet VALENCE D'AGEN

Concertation pour la Mise en compatibilité du PLUi de l'Agglomération d'Agen, commune de Caudecoste (47)

Exposé des motifs (rappel du contexte)

Le projet "Valence d'Agen" porté par la société TEREGA est un renouvellement d'ouvrages dans le cadre de la modernisation du réseau et de la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel pour les consommateurs.

Les objectifs du projet sont les suivants :

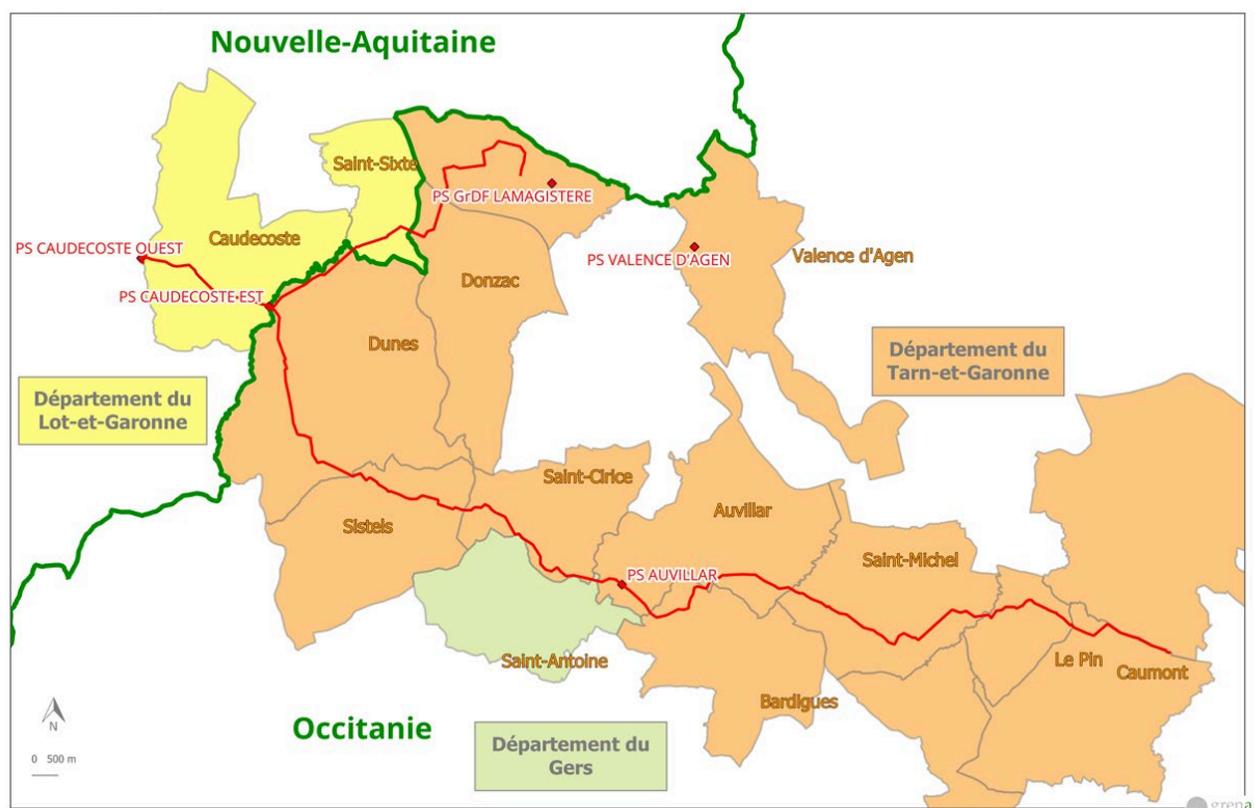
- Mettre à l'arrêt définitif d'exploitation l'ancienne canalisation de diamètre 200 mm (environ 28 km) et l'ancienne canalisation de diamètre 50 mm (environ 6,2 km) qui présentent diverses problématiques d'intégrité (ouvrages d'avant 1954, non pistonnable, déclassés à 60 bars, traversant les zones urbaines d'Auvillar et Lamagistère, situés en longitudinal sous accotements ou sous voiries à forte circulation, avec des traversées sur ouvrages d'art à Donzac et Saint Loup),
- Déplacer hors zone urbaine le poste de livraison GRDF Lamagistère utilisé pour la distribution locale,
- Reprendre les alimentations de distributions publiques de GRDF Lamagistère et GRDF Valence d'Agen, du poste de livraison de l'industriel Villeroy et Boch ainsi que du poste d'injection de Garonne Biogaz.

Le périmètre du projet Valence d'Agen est le suivant :

- Construire une canalisation de diamètre 200 mm de 32,1 km entre Caudecoste (47) et Caumont (82).
- Construire une canalisation de diamètre 80 mm de 9,2 km entre Caudecoste (47) et Lamagistère (82).
- Construire (et raccorder) les postes de sectionnement et de livraison suivants :
 - Poste de sectionnement de Caudecoste Ouest, incluant deux tronçons de canalisation de raccordement en diamètre 300 mm ;
 - Poste de sectionnement de Caudecoste Est ;
 - Poste de sectionnement d'Auvillar ;
 - Poste de sectionnement de Lamagistère et le poste de livraison de GrDF Lamagistère, incluant les branchements en diamètre 80 mm au poste de sectionnement ;

- Poste de sectionnement de Valence d'Agen et le poste de livraison de GrDF Valence d'Agen, incluant le branchement et les raccordement au poste de sectionnement ;
- Raccorder le poste d'injection de Biométhane Garonne Biogaz existant à la nouvelle canalisation de diamètre 200 mm sur la commune de Le Pin.
- Raccorder le poste de Villeroy et Boch à Valence d'Agen.

Enfin, le projet comprend la mise à l'arrêt définitif d'exploitation des ouvrages existants.

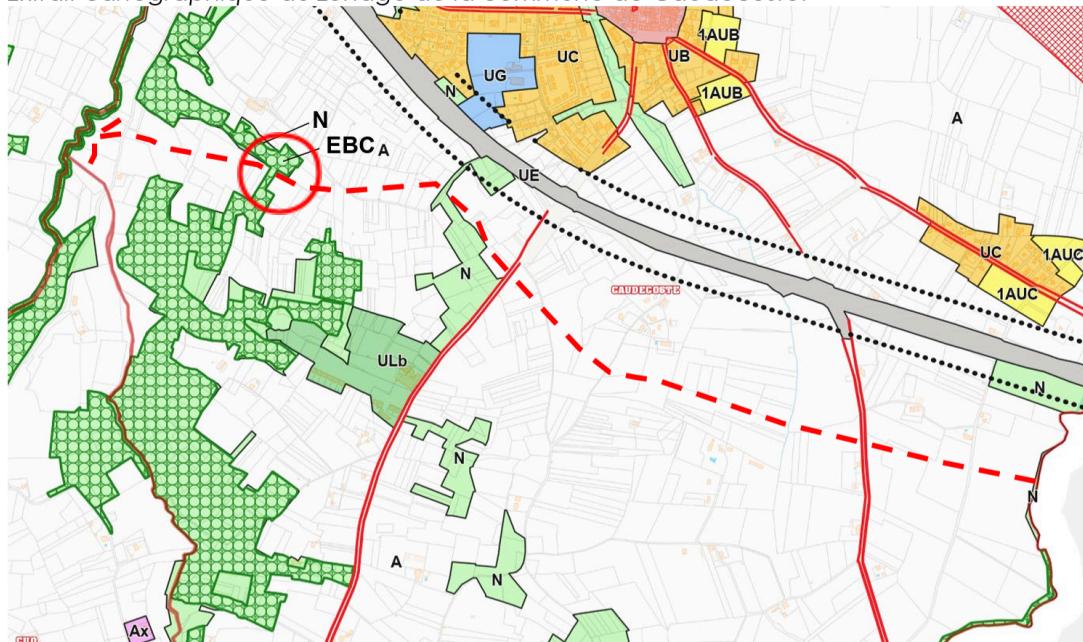


Objectifs poursuivis par le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal

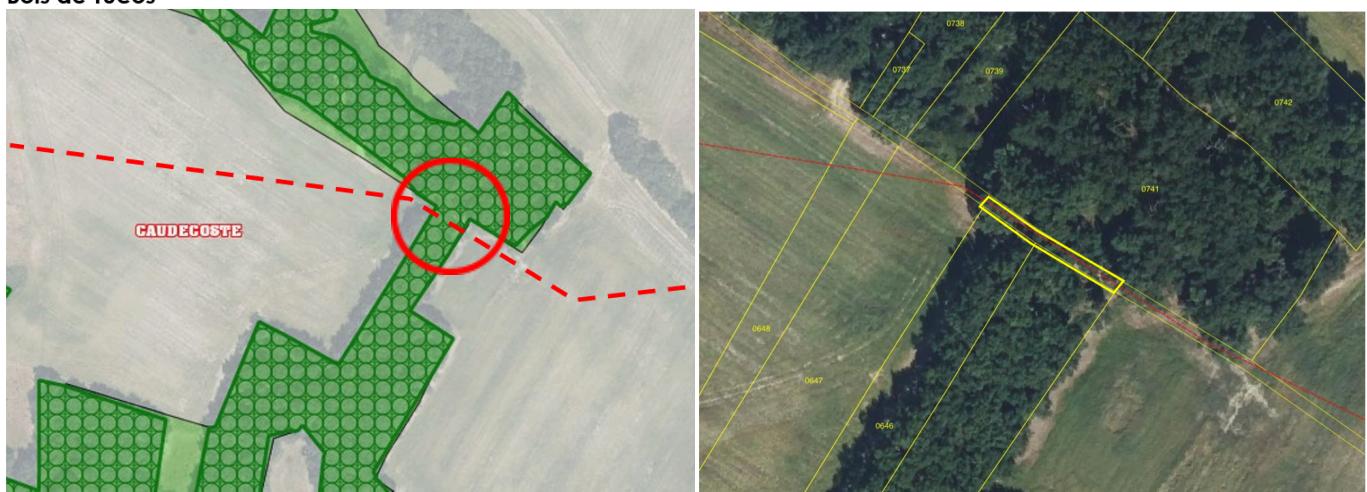
Une mise en compatibilité du PLUi s'avère nécessaire pour rendre compatible les effets de la servitude liée à la canalisation de transport de gaz (6m centrés sur l'axe du gazoduc) et l'Espace Boisé Classé (EBC) considéré.

La mise en compatibilité du PLUi a ainsi pour objet de déclasser l'EBC au droit du tracé de la future canalisation afin de permettre la création d'une bande de servitude de six mètres de large.

Extrait cartographique du zonage de la commune de Caudecoste.



Bois de Tucos



L'EBC concerné représente une surface de 250 m² classée actuellement en zone naturelle N dans le PLUi en vigueur, soit environ 0,05% de la superficie totale d'EBC sur la commune de Caudecoste.

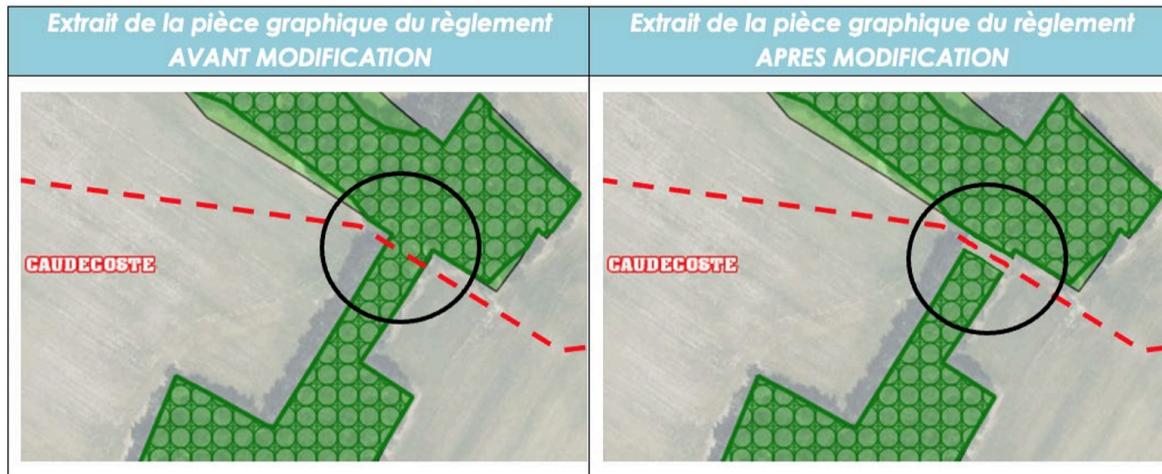
Le projet ne prévoit aucun impact sur les zones forestières, ni aucune coupe d'arbre dans cette partie du bois. Il s'inscrit dans un chemin existant dont la sensibilité écologique peut être considérée comme très faible.



Chemin existant (non boisé) utilisé pour la pose de la canalisation

En conclusion, compte tenu des mesures prises pour éviter les milieux naturels et forestiers, la modification portée sur l'Espace boisée Classé n'aura aucune incidence significative sur les espaces naturels et forestiers, les corridors écologiques, le paysage, les zones humides et les zones inondables.

La mise en compatibilité implique uniquement une modification du plan de zonage du document d'urbanisme telle que présentée ci-après.



Modalités de la concertation

Les modalités de la concertation, conformément à la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen publiée le 11/04/2025, sont les suivantes :

- Un **avis** d'information annoncera, 8 jours avant l'ouverture de la concertation, les dates d'ouverture et de clôture de la concertation.
Il sera visible :
 - o sur le site internet de la mairie/agglomération
 - o par affichage en mairie (aux emplacements réservés)
 - o sur le site internet de TEREGA www.terega.fr/projet/valence-dagen/
- La concertation se déroulera sur une durée de 2 semaines ouvrées, soit du 5 mai 2025 au 20 mai 2025 (minuit).

Pendant cette période :

- o le **dossier de Mise en Conformité du PLUi** sera mis à disposition du public :
 - en mairie : 36 Place Armand Casse 47220 CAUDECOSTE ;
 - sur le site internet de Teréga : www.terega.fr/projet/valence-dagen/
- o il sera accompagné d'un **registre** permettant de recueillir les remarques du public, lui aussi mis à disposition en mairie
- o le public aura également la possibilité de transmettre ses **contributions par mail** à l'adresse frederic.andree@terega.fr en veillant à indiquer dans l'objet : « contribution » ou en remplissant le formulaire présent sur la page du lien ci-dessus de Teréga
- À l'issue de la concertation, le conseil municipal arrêtera son bilan.
Il sera signé par le maire et mis à disposition du public :

- o sur le site internet de la mairie/agglomération
- o il sera également joint au dossier de déclaration d'utilité publique du projet VALENCE D'AGEN de Teréga qui sera soumis ultérieurement à enquête publique